

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07540 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HAIMOURI ABDELLAH

Date de naissance : 11/08/1958

Adresse : 56, Bd Sidi Abderrahmane

CA SA

Tél. : 0662 23 40 43 Total des frais engagés : 357,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr ALQUHMI Hassan
Médecin Généraliste
N° 15, Bld 78, 1er Etage, Hay
Lalla Meryem - CASABLANCA
Tél. 05 22 55 01 22

Date de consultation : 26/06/2023

Nom et prénom du malade : El Haimouri Saffac Age : 65

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rhinite allergique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CA SA Le : 24/07/2023

Signature de l'adhérent(e) : VS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/06/23	Cs		150.00	D. ALI, Générand Médecin 10, 1er Etage, Hay N° 15, Bloq 10, CASABLANCA Dalla Meryem 05.22.55.08.77 Tél: 05.22.55.08.77

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
092001692	26/06/23	207.60
PHARMACIE D'ANNAI BRIGHT Bd: Sidi Abderrahmane 72, Bld de l'Aviation - Casablanca Date de séjour: 05/22-30/06/36		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
ODF PROTHESES DENTAIRES				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		
B	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
[Création, remont, adjonction]				
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hasnaâ ALOUHMY

Médecine Générale

Diplômée de la Faculté de Médecine

et de pharmacie de Casablanca

Ex.Médecin Interne à l'hôpital Hassanî

* Echographie Générale

* Diabétologie

* Gynécologie Médicale



M. 07540

الدكتورة حسناء أعلوهمي

الطب العام

خريجية كلية الطب

والصيدلة بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقا

بالستشفى المنسني

*الفحص بالصدى

*تتبع السكري

*طب النساء

ORDONNANCE

Casablanca le : 26-06-23

Nom du patient :

78-60

- Alora Nis

Dr ALOUHMY Hasnaâ
Médecin Généraliste
N° 15, B - C 70, 1er Etage, Hay
Lalla Meryem - CASABLANCA
Tél: 05.22.55.08.77

75-09
- Nazair

1 cpl pqt

LOT: GA20236
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

59-07
- Hiver nox

2 pqt de clc

Cipri

LOT 104676/FG6
06/2025 PPV 54.00

10 Stick
Arôme orange

Dr ALOUHMY Hasnaâ
Médecin Généraliste
N° 15, B - C 70, 1er Etage, Hay
Lalla Meryem - CASABLANCA
Tél: 05.22.55.08.77

PHARMACIE D'OR
78-60

LOT: M1006
PER: 03/2025
PPV: 78.60DH

N°15 Bloc 70, 1^{er} étage, Hay Lalla Meryem - Casablanca - Tél : 05.22.55.08.77

رقم 15 بلوك 70 الطابق الأول حى للأمراء - الدار البيضاء - المحمول : 06 07 28 44 17